



TROUSSEAU - Année scolaire 2023 - 2024

La composition du trousseau est laissée au jugement des responsables légaux mais il faut prévoir a minima :

↳ Pour les élèves demi-pensionnaires et externes :

- ♦ 1 cadenas pour le casier + 1 cadenas pour le casier d'option

↳ Pour les élèves ou les étudiant(e)s internes :

Le lycée met à la disposition des apprenants :

- ♦ 1 lit de 190 x 90 avec sommier, matelas.
- ♦ 1 armoire penderie.
- ♦ 1 bureau, 1 chaise.
- ♦ 1 casier pour vêtements de travail et de sport.

A prévoir :

- ♦ Une parure de lit complète (pour lit de 90 x 190), à ramener à la maison à chaque petites vacances.
- ♦ 1 nécessaire de toilette
- ♦ 2 cadenas (armoire, casier) + 1 cadenas pour le casier d'option

Pour les chambres d'internat, un état des lieux est effectué le jour de la rentrée scolaire, et le jour de la sortie.

Toute dégradation constatée, quelle soit volontaire ou accidentelle, en cours d'année ou à la fin de l'année scolaire, pourra être facturée à la famille, conformément au Règlement Intérieur.

Il est vivement conseillé aux élèves internes de veiller à ne rien laisser traîner (argent comme objets de valeur) dans leur chambre, y compris dans les tiroirs des bureaux. Il est impératif d'utiliser les armoires fermant à l'aide d'un cadenas à la charge de l'élève.

Tout vol ou perte d'objet doit être signalé au conseiller principal d'éducation.

L'établissement ne peut être tenu pour responsable des vols quels qu'ils soient. Dans un tel cas, il appartiendra à l'apprenant et sa famille de se renseigner auprès de leur assurance personnelle